



AVIS

Objet: SIDERO – Construction et exploitation d’un bassin d’orage d’un volume de 206 m³ avec décharge vers le cours d’eau « Alzette » et réalisation d’un collecteur d’amenée à Mersch.

Il est porté à la connaissance du public que l’arrêté d’autorisation de Monsieur le Ministre de l’Environnement du 5 février 2024, réf EAU/AUT/19/0091/R23.2-A, concernant la construction et exploitation d’un bassin d’orage d’un volume de 206 m³ avec décharge vers le cours d’eau « Alzette » et réalisation d’un collecteur d’amenée à Mersch, est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l’inspection des intéressés pendant la période du 14 février au 24 mars 2024 inclus.

Mersch, le 13 février 2024

pr le secrétaire,

pr le bourgmestre,

  

